

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 25 juin 2026
N°058/25-06-2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Présents : 23

Absent : 1

Procurations : 5

Date de convocation : 19 juin 2026

Date d'affichage : 19 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GRABELS dûment et régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle de la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Pascal HEYMES, Maire de GRABELS.

Sont présents Mesdames et Messieurs :

Pascal HEYMES, Jacques SERVEL, Véronique CAUSSE, Thomas GERACI, Muriel CHALER, Stéphane MAZEL, Simone CARBONNEL-BRINGUIER, Florence CASTANIER, Marvin SOULIÉ, Georges JACONO, Hadj BOUKHENOUNA, Aurore O'KELLY, Sophie MARTIN-DEQUEKER, Muriel DEVIC, Bruno GUIRAUD, Jacqueline MARTICHON, Marie-Elisabeth PERLY, Laurent RAK, Frédéric WOILLET, Zohra DIRHOUSI, Vérane ALBEROLA-LAMARRE, Franck FIANDINO, Delphine PLA.

Procurations :

Ghislaine VASSEUR donne procuration à Hadj BOUKHENOUNA
Romain POUCHARD donne procuration à Jacques SERVEL
Hélène VALLES donne procuration à Stéphane MAZEL
Gilles CHIRICI donne procuration à Véronique CAUSSE
Florence MARCHETTI donne procuration à Marvin SOULIÉ

Absent :

Franck VOLTA

Secrétaire de séance :

Jacques SERVEL

AFFAIRE N°9

ENFANCE ET AFFAIRES SCOLAIRES - Règlement de fonctionnement ALSH Les Agassous – Modification

Le règlement de fonctionnement Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) Les Agassous nécessite des modifications depuis l'investiture de la nouvelle équipe municipale.

De plus, afin d'éviter des litiges avec les familles, l'article suivant est rajouté :

VII. Les sorties :

Dans le cadre des accueils de loisirs extra et périscolaires (mercredis et vacances scolaires), les équipes d'animation mettent en place tout au long de l'année des activités et sorties en dehors de l'enceinte de l'établissement : salle polyvalente, promenades extérieures en pleine nature, source de l'Avy ou Redonnel, ludothèque, city stades, sorties hors de la commune, etc.

Signature

Cachet



Ces déplacements font partie intégrante de nos projets pédagogiques et de leur environnement et de diversifier les activités proposées.

Ces sorties se déroulent toujours sous la responsabilité des animateurs municipaux, dans le respect de la réglementation et des règles de sécurité.

Si un responsable légal s'oppose à ce que son enfant sorte de l'établissement durant ces temps extra et périscolaires, il lui est demandé de bien vouloir le signifier par mail à la direction de l'ALSH.

Enfin, en raison d'un trop grand nombre de réservations non honorées, un justificatif médical devra obligatoirement être présenté en cas d'absence d'un enfant pour raison de santé, afin de ne pas être facturé.

Personne ne prenant la parole, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- approuver et mettre en application dès la rentrée 2026 le nouveau règlement de fonctionnement de l'ALSH Les Agassous tel que joint en annexe ;
- charger Monsieur le Maire d'adresser la délibération à Madame la préfète de l'Hérault.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Pascal HEYMES

Le Secrétaire,
Jacques SERVEL



Acte rendu exécutoire :

Après envoi en préfecture le :

Et publication ou notification le :

ID :

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Téléréfournement citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Grabels pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs

Signature

Cachet

